

tude dans l'espoir que tous ceux qui entendent et liront des choses à ce sujet ne pourront s'empêcher de voir que le public s'est alarmé des dangers dont sa survie même est menacée.

Les savants nous disent que d'ici une génération, il faudra choisir entre une écologie équilibrée et le désastre. Que celui-ci soit dû à la pollution ou qu'il soit d'origine nucléaire, c'est un choix qui en réalité ne laisse pas d'alternative et les résultats seront identiques.

Le public étant mieux renseigné, il s'inquiète et reconnaît de plus en plus la nécessité de mesures fermes et vigoureuses pour protéger notre existence future sur cette planète. Les vives protestations qu'ont suscitées les essais souterrains d'armes nucléaires, notamment ceux d'Amchitka, dans les Aléoutiennes, l'année dernière m'ont paru légitimes. Les tests envisagés ont soulevé beaucoup d'inquiétude parmi le public non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis, au Japon et dans d'autres parties du monde. Les groupes qui s'occupent de la conservation sont préoccupés et les sismologues craignent les tremblements de terre. Le gouverneur Egan lui-même a exprimé son inquiétude au nom de l'Alaska. Malgré tout, les essais se poursuivent. Rien ne les arrête sauf que maintenant ils sont souterrains.

Nous pouvons maintenant nous attendre à des explosions atomiques trois fois plus puissantes que celle de l'automne dernier. Une escalade nucléaire stupide et peut-être dévastatrice se poursuit actuellement par l'ABM et les autres essais souterrains du même genre. Je crois qu'ils représentent une menace bien plus grande que tout ce qui pourrait être prévu dans le bill à l'étude.

Bien que ce projet de loi ait son importance quant aux usages pacifiques de l'atome, il n'accorde au grand public aucune protection contre les essais souterrains de bombes atomiques, entre autres. Notre premier ministre (M. Trudeau) a eu des paroles sévères récemment au sujet des initiatives américaines appelées, par euphémisme, des mesures défensives. J'espère que le Canada adoptera une attitude beaucoup plus sévère que la dernière fois. J'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) au sujet d'Amchitka le 15 juillet dernier, mais ce n'est que le 19 septembre qu'il s'est décidé à envoyer une note aux États-Unis au sujet de cette affaire.

Je remarque que ce projet de loi comporte l'exemption de la responsabilité civile pour les dégâts causés en temps de guerre. Je comprends pourquoi aucune compagnie d'assurance ne serait intéressée à fournir une protection de ce genre en temps de guerre, mais je me demande, étant donné qu'il n'y est pas question de la possibilité d'accidents dans les

installations militaires, s'il s'agit de missiles sol-air ou d'autres armes atomiques entreposées à des fins de défense. A mon avis, le comité devrait examiner cette question particulière. Je sais qu'une guerre peut éclater, mais une erreur possible causant d'incommensurables dégâts est une question très grave pour les Canadiens, puisque des armes atomiques sont entreposées en territoire canadien.

Je pourrais parler avec force détails des risques de radiations, de retombées, et d'effets génétiques, en ce qui concerne l'île d'Amchitka, mais peut-être que cela dépasserait la portée du bill. Même si j'aimerais en parler, parce que cela me préoccupe et préoccupe beaucoup les Canadiens, je ne dépasserai pas la marge que me laisse la bonne humeur de Votre Honneur et n'amorcerai pas de débat là-dessus maintenant.

A mon avis, le Canada fait excellente figure en ce qui concerne la sécurité de ses installations nucléaires. Nous n'avons pas eu d'accident majeur dans ces centrales nucléaires. Avec un tel bilan pour les installations nucléaires et les centres de production de matières fissibles, je me demande pourquoi les compagnies d'assurance hésitent à s'aventurer dans le domaine de la protection de ces installations et pourquoi le gouvernement est obligé d'appuyer ces compagnies de la façon qu'il prévoit dans ce bill. Il me semble que s'il y a de l'argent à gagner et que les risques sont minimes, nous avons en plein le genre de situation où les compagnies d'assurance seraient ravies d'exercer leurs activités. De toute évidence, c'est parce que les compagnies d'assurance se sont montrées réticentes, jusqu'ici, à s'engager sur ce terrain qu'il a fallu élaborer un bill appuyé par le gouvernement et permettant une responsabilité limitée plutôt qu'illimitée.

On peut établir un parallèle étroit entre cette situation et la question des fuites de pétrole dans les eaux canadiennes. Les députés le savent, lors de l'étude de la loi sur la marine marchande du Canada, on en a retiré un paragraphe sur la responsabilité illimitée parce qu'aucune société d'assurance ne pourrait couvrir tous les dommages que causerait un tel désastre. Une catastrophe pourrait se produire au large de la Nouvelle-Écosse. Même si le ministre m'a assuré au cours du débat sur la loi sur la marine marchande du Canada qu'il soumettrait la question à la conférence internationale—ce qu'il a fait—le fait demeure qu'en ce moment nous n'avons aucune protection réelle contre un désastre commercial comme celui qui pourrait se produire au moment même où je vous parle.

C'est peut-être le même genre de raisonnement qui a inspiré les rédacteurs du bill C-158. Nulle compagnie d'assurance ne veut couvrir de tels dégâts à cause des dommages-